

Par courriel et dépôt électronique (SDÉ)

Montréal, le 31 mai 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet : R-3960-2016 – Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brulé — dérivation Saint-Sauveur — Corrections quant au dépôt de la preuve complémentaire déposée par la Municipalité Saint-Adolphe-d'Howard et par la MRC des Pays-d'en-Haut

N-d : 1093-002

Chère consœur,

Le 30 mai 2016, nous avons déposé la preuve complémentaire de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut (voir l'énumération dans notre lettre C-MSAH-0041). Après révision des fichiers déposés et consultation avec nos clients, nous désirons apporter quelques corrections mineures.

Ainsi, par la présente, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut déposent deux éléments de preuve déjà énumérés dans notre lettre du 30 mai 2016 et rectifient deux des documents déposés, soit :

1. **Réf 9 Elaine Genest- Page titre Méthode paysage HQ 1992** (omise par erreur lors du dépôt de la preuve complémentaire) : nous avons indiqué dans notre lettre du 30 mai que nous déposons la page titre ainsi que le lien internet de la version intégrale de la Méthode paysage de 1992 (à la p. 2 de la lettre), ce qui ne se fit pas. Nous déposons donc ladite page titre.
2. **C-MSAH-0059 Réf 1 Préfet Genest et Mairesse Lapointe- Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides** (corrigée) : la première page du document était manquante. Nous déposons donc une version entière du document pour remplacer la version déposée le 30 mai 2016.

3. **Réf 4 Préfet Genest et Mairesse Lapointe - Page titre Schéma d'aménagement** (omise par erreur lors du dépôt de la preuve complémentaire) : nous avons indiqué dans notre lettre du 30 mai 2016 que nous déposions la page titre ainsi que le lien internet du Schéma d'aménagement (à la p. 3 de la lettre). Nous déposons donc la page titre manquante.
4. **C-MSAH-0061 Réf 3 Préfet Genest et Mairesse Lapointe- Photos de paysage** : nos clients ont constaté qu'une mauvaise version de la compilation de photos avait été déposée. Nous déposons donc la version appropriée en vous demandant de remplacer celle déposée le 30 mai 2016.

Ces quatre items sont déposés par la présente sur le SDÉ.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les plus distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg

cc: (courriel seulement)
Me Yves Fréchette
Me Raphael Lescop
Me Dominique Neuman